

# ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-N79901-2021-041

Les entreprises

## Union fribourgeoise du Tourisme Et Terroir Fribourg

ont obtenu le label CARBON FRI. Les entreprises ont rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.



En particulier, ce certificat atteste

**Que le bilan CO<sub>2</sub> a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.**

**La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.**

**La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.**

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 20/08/2021.  
Pour maintenir la continuité du label, le renouvellement doit être soumis au plus tard le 20/08/2022.

En trois exemplaires à Fribourg, le 20/08/2021

Autorisé par

**Chantal Robin**

Présidente, Fondation Carbon Fri